



POLITIQUE D'ACCESSIBILITE DES PSH

1. Déclaration de situation de handicap
2. Accessibilité générale
3. Référents handicap

1. Déclaration de PSH

Lors de toute entrée en relation commerciale à destination d'un projet de formation professionnel, un entretien oral qui est suivi d'un questionnaire de préformation permettent sans erreurs possibles de constater la présence d'une personne en situation de handicap.

Dès lors qu'un tel candidat aux formations proposées par la société est identifié, un process dédié à l'analyse des besoins, puis un accueil approprié et adapté est organisé pour répondre à cette situation spéciale.

DUBOIS IMMOBILIER & FORMATIONS tient par ailleurs à jour un tableau de référents handicap régionaux permettant d'être en lien avec les structures ad hoc requises pour accompagner de façon tierce le client en PSH.

2. Accessibilité générale

Les formations proposées par DUBOIS IMMOBILIER & FORMATIONS n'exigeant aucune mise en pratique, sont dispensées au choix en présentiel ou en visio-conférence.

La société s'engage par ailleurs à respecter les préconisations du référent handicap sollicité dans la relation partenariale et les desideratas du candidat en PSH.

Notre engagement s'inscrit en outre dans la connaissance a priori des 6 formes possibles et reconnues de handicap, ce qui suggère une capacité initiale d'accès à toutes formes de PSH dans la délivrance de contenus.

3. Référent handicap

Les référents handicap disponibles sur la zone de chalandise de la société sont par exemple :

AGEFIPH L'Isle d'Abeau – 04 74 94 20 21

CAP I – 04 74 27 28 00

CAP EMPLOI – 01 75 43 32 32

MISSIONS LOCALES – 04 74 96 56 86

MDPHI – 40 37 03 48 21